# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Association
Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de
l'Environnement de la Vienne
CAUE 86

Avenue René Cassin 86360 CHASSENEUIL DU POITOU Aux adhérents de l'association CAUE 86,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CAUE 86 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

# Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



# <u>Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux</u> associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport moral et financier du Conseil d'Administration n'étant pas établi à la date du présent rapport, nous ne pouvons formuler d'observations sur la sincérité et la concordance des informations qu'il devrait contenir.

# Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

# Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le présent rapport comprenant 4 pages a été établi à Poitiers, le 6 avril 2020

Pour la société AUDIT EXPERT Laurent JOUDON

Commissaire aux comptes

Laurén JOUDON
Commissione aux compte
5 rue Joseph Meister - Poir ers

# **BILAN ACTIF**

ACTIF			Exercice N-1 31/12/2018 12		
		Brut	31/12/2019 12  Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions, Brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques Matériel et outillage Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes		Laurent JOUDON Commissaire aux comples 5 ruc Joseph Meister - Poitis		
ACT	Immobilisations financières (2) Participations mises en équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
	Total I	in the second second			
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison  Total II  Stocks et en cours  Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises  Avances et acomptes versés sur commandes				
ACTIF C	Créances (3) Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	1		1	
	Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (3)	100 748 455		100 748 455	80 368
ss de sation	Total III	101 204		101 204	80 368
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV) Primes de remboursement des obligations (V) Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	101 204		101 204	80 368

<sup>(1)</sup> Dont droit au bail

<sup>(2)</sup> Dont à moins d'un an

<sup>(3)</sup> Dont à plus d'un an

# **BILAN PASSIF**

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
	Fonds propres  Fonds associatifs sans droit de reprise Ecarts de réévaluation Réserves: Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau	74 520	22 731
FONDS ASSOCIATIFS	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)  Autres fonds associatifs  Fonds associatifs avec droit de reprise: Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées Droit des propriétaires	17 033	51 789
	Total I	91 553	74 520
	Comptes de liaison Total II		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques Provisions pour charges Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement Fonds dédiés sur autres ressources		
	Total III		
DETTES (1)	Emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers  Avances et acomptes reçus sur commandes en cours  Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	3 505 6 145	3 224 2 625
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie		
de	Produits constatés d'avance		
Comptes de légularisatio	Total IV	9 650	5 848
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	101 204	80 368

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

9 650

5 848

# **COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/I	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services  Laurent JOUDON Commissaire aux cerapte Commissaire aux cerapte Source So	660		660	
Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges Collectes	200 000	200 000		
Cotisations Autres produits	116		116	
Fotal I	200 776	200 000	776	0.
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)  Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)  Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales  Dotations aux amortissements et aux provisions Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions	112 273 292 54 915 16 263	123 553 18 048 6 310	-11 280 292 36 866 9 953	-93 204. 157,
Subventions accordées par l'association  Autres charges (2)		300	-300	-100.
Fotal II	183 743	148 211	35 532	23,
- Résultat d'exploitation (I-II)	17 033	51 789	-34 756	-67
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun  Bénéfice attribué ou perte transférée (III)  Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

<sup>(1)</sup> Dont produits afférents à des exercices antérieurs

<sup>(2)</sup> Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

# **COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / I	V-1
Produits financiers				
Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	Mrs. and an artist of the second of the seco		0	
Total V	0		0	
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	0		0	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	17 033	51 789	-34 756	-67.11
Produits exceptionnels  Produits exceptionnels sur opérations de gestion  Produits exceptionnels sur opérations en capital  Reprises sur provisions et transferts de charges  Total VII				
Charges exceptionnelles	H-10-			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	200 776	200 000	776	0.39
Total des charges (II+IV+VII+VIII+IX)	183 743	148 211	35 532	23.97
Solde intermédiaire	17 033	51 789	-34 756	-67.11
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs - Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	17 033	51 789	-34 756	-67.11

#### ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 101 203.50 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 200 776.00 Euros et dégageant un excédent de 17 033.40 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

#### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant



#### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

#### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

#### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

Néant

#### Etat des amortissements

Néant



## Etat des provisions

Néant

## Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers		1	1	
Charges constatées d'avance		455	455	
	TOTAL	455	455	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 505	3 505		
Personnel et comptes rattachés	2 322	2 322		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 265	3 265		
Autres impôts taxes et assimilés	559	559		
TOTAL	9 650	9 650		

## Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

#### Produits à recevoir

Néant

# **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

#### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 712
Dettes fiscales et sociales	3 281
Total	5 993

#### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	455
Total	455



#### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.